

Le paysage comme contre-pouvoir au service des habitants

Hypothèses pour une approche critique des utilisations légitimes de la notion de paysage pour l'action

The landscape as a countervailing power at the service of inhabitants –

Hypotheses for a critical approach to the legitimate uses made of the concept of the landscape for action

Cyrille Marlin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/paysage/32591>

DOI : [10.4000/paysage.32591](https://doi.org/10.4000/paysage.32591)

ISSN : 1969-6124

Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Agrocampus Angers

Référence électronique

Cyrille Marlin, « Le paysage comme contre-pouvoir au service des habitants », *Projets de paysage* [En ligne], 28 | 2023, mis en ligne le 21 juillet 2023, consulté le 21 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/32591> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.32591>

Ce document a été généré automatiquement le 21 juillet 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Le paysage comme contre-pouvoir au service des habitants

Hypothèses pour une approche critique des utilisations légitimes de la notion de paysage pour l'action

*The landscape as a countervailing power at the service of inhabitants -
Hypotheses for a critical approach to the legitimate uses made of the concept of
the landscape for action*

Cyrille Marlin

- 1 Plutôt que de présupposer comme allant de soi une utilisation de la notion de paysage toujours au service de l'État, il faut essayer de voir au contraire comment elle pourrait constituer un élément de contre-pouvoir nécessaire au maintien de son bon fonctionnement démocratique.
- 2 La présence actuelle du paysage dans les politiques publiques nationales en France est le résultat des grandes avancées qui ont agi comme des déclics dans les années 1990 sur la dimension théorique de la notion et sa mise en pratique. L'importance croissante de son utilisation à des fins d'aménagement, de stratégies territoriales, de gestion, de préservation... est évidemment allée de pair avec le développement progressif de ces politiques¹. En 2023, avec un peu de recul, l'on peut d'ores et déjà s'interroger sur le sens général des actions ouvertement menées « au nom du paysage » qui résultent d'un tel renforcement de la relation entre les politiques publiques et la notion de paysage. À quel point par exemple ces dernières ont-elles contribué à la détermination d'un sens légitime des formes de l'action et naturalisé cette utilisation au point d'ériger une doxa en matière d'action paysagère, et, à travers elle, des normes qui en limitent malgré elles la portée pratique et le bénéfice social ? Il apparaît plus que nécessaire d'explorer la composante d'arbitraire qui ne manque pas d'accompagner l'usage de la notion de paysage dans sa relation avec les pouvoirs publics.
- 3 Il faut considérer l'utilisation légitime de cette notion comme un instrument de pouvoir. « Pouvoir symbolique » comme aurait dit Pierre Bourdieu qui s'exerce

implicitement à travers les modalités particulières d'actions que les politiques publiques rendent possibles.

« Le pouvoir symbolique comme pouvoir de constituer le donné par l'énonciation, de faire voir et de faire croire, de confirmer ou de transformer la vision du monde et, par là, l'action sur le monde, donc le monde, pouvoir quasi magique qui permet d'obtenir l'équivalent de ce qui est obtenu par la force (physique ou économique), grâce à l'effet spécifique de mobilisation, ne s'exerce que s'il est *reconnu*, c'est-à-dire méconnu comme arbitraire » (Bourdieu, 2001, p. 210).

- 4 On peut supposer que cette utilisation via les politiques publiques qui l'ont portée a contribué à la naturalisation de certaines formes d'actions « au nom du paysage » en lieu et place d'autres possibles. À l'instar de tout pouvoir symbolique, elle tend irrémédiablement à réduire un ensemble infini de possibilités ordinaires à une vision certes complexe mais orientée. Bref, à délimiter un plan de normativité de l'expérience dans lequel des comportements, des approches, des relations aux choses et aux êtres, des modalités de l'agir, des formes de pratique sont plus ou moins possibles, plus ou moins imaginables ou acceptables.
- 5 Il est nécessaire de commencer à détourner les logiques de l'action qu'elle favorise, chercher à identifier ce que ces logiques tendent à limiter quant à d'autres utilisations et actions potentielles. Il faut éclaircir certains présupposés sur lesquels cette utilisation légitime de la notion de paysage repose.
- 6 Une hypothèse consisterait à dire qu'une approche institutionnelle de l'action en matière de paysage engendre un risque : celui d'une forme de violence symbolique. Elle aurait des chances non négligeables de promouvoir des modalités d'interventions « oppressives » sur les populations concernées, dans le sens où elles impliqueraient un mécanisme de soumission implicite à un régime de réalité en contradiction bien souvent avec ce qu'elles vivent « en réalité ».
- 7 Si le trait est ici poussé de manière excessive, c'est pour insister sur un élément fondamental de la logique d'action en terme de paysage. C'est qu'elle passe irrémédiablement par un principe de vision et de division du monde, un *nomos*. Il est évident qu'il se joue là quelque chose d'essentiel : la définition normalisée de la réalité médiale d'un individu par *autrui*. Dans le cas d'un processus de « projet de paysage », modalité d'action instituée par l'État via les politiques publiques, *autrui* occuperait une position de pouvoir très souvent non conscientisée. Plus juste serait de dire qu'il « véhiculerait » une position de pouvoir d'où serait déterminée et délimitée la nature des expériences les plus ordinaires des habitants d'un lieu.
- 8 Cet *autrui* peut prendre des formes multiples. Le paysagiste-concepteur, en tant que maillon récent entre les autorités décideuses et les habitants, est l'une des figures de ce pouvoir. Elle s'est constituée dans sa version actuelle en même temps que des politiques publiques s'organisaient quant aux questions de paysage. Quelle que soit l'idée qu'il se fait de son action, le paysagiste pour agir tend à produire une *schématisation* souvent implicite de la vie quotidienne des habitants, de la nature de leurs expériences ordinaires. Il participe d'un processus général de normalisation dont il est l'un des instruments.
- 9 Derrière l'utilisation de la notion de paysage en vue d'une action, le problème qui est posé est en réalité celui de la place qui est faite à la définition de l'individu qui habite quelque part dans le processus de transformation de son environnement propre « au nom du paysage ». Bref, du degré de schématisation de sa *nature d'habitant*, sa capacité

propre à habiter, qui serait nécessaire à l'action. En fonction de cette localisation inconsciente et peu discutée de l'habitant dans l'action, c'est en réalité d'un processus peu explicité de choix d'un régime de savoir pour et dans l'action dont il est question. En fonction de la manière dont il se positionnera quant à ce régime de savoir, il se pourrait que le paysagiste contribue soit à un processus de renforcement du pouvoir symbolique de l'État sur les communautés locales, soit à une opération potentielle d'utilisation de la notion de paysage comme contre-pouvoir au service des habitants. Il se joue donc là une décision quant à différents rôles politiques possibles du paysagiste dans la société.

- 10 Dans une première partie, à partir d'une littérature scientifique récente sur la notion de paysage et sur l'action en ce domaine, il s'agira de chercher à différencier ces deux voies en nature. Puis, dans une seconde partie, en s'appuyant sur les travaux du sociologue américain Harold Garfinkel, à la recherche dans les années 1950-1980 de techniques d'analyse reposant sur les bases d'un régime de savoir ordinaire des interactions humaines en situation, sera exploré ce qu'implique un engagement dans la seconde voie, dans le cas du paysagiste. Il s'agira de mettre en évidence de premiers éléments conceptuels susceptibles d'aider à fonder une modalité d'action en matière de paysage qui reposerait sur un processus de définition de l'habitant échappant à une schématisation trop grande de ses réalités ordinaires et au service d'un contre-pouvoir légitime.

Du sens légitime d'utilisation de la notion de paysage à son utilisation comme contre-pouvoir

- 11 La réflexion se place d'emblée dans un cadre théorique très particulier. Celui qui articule ce que Loïc Wacquant désigne comme les « deux nœuds conceptuels fondamentaux du travail de Bourdieu » en imbriquant deux notions clés de sa pensée : pratique et pouvoir symbolique.
- « Le premier est le passage de la structure à la pratique entendue comme ce que les gens font, pensent ou ressentent dans leur monde ordinaire [...]. Le second nœud est le concept qui, à mes yeux, se situe à l'épicentre de la pensée de Bourdieu et constitue sa contribution la plus originale : *le pouvoir symbolique*, soit la capacité de catégorisation conséquentielle, le pouvoir de faire le monde, de le préserver ou de le modifier en façonnant et en diffusant des cadres symboliques, des instruments collectifs de construction cognitive de la réalité» (Wacquant, 2016).
- 12 On peut se demander si le système symbolique qui résulte des utilisations normatives actuelles de la notion de paysage n'a pas eu pour double conséquence :
1. la délimitation d'une forme « d'ordre paysager », cadre préalable qui définit ce qu'est le réel, les réalités géographiques ou médiales dans lesquelles les gens vivent, à travers une forme de déréalisation des approches de l'expérience ordinaire en préalable à l'action ;
 2. par suite, une normalisation des formes possibles de l'action et le renvoi inconscient de toute autre forme d'action paysagère au rang d'inefficace et indésirable du point de vue institutionnel.
- 13 L'utilisation légitime de la notion de paysage est le fruit d'une relation particulière au pouvoir. Il est nécessaire de tenter d'identifier ses caractères limitant, d'identifier ce qu'elle a tendance à circonscrire de sens et de possibilités d'actions « au nom du paysage ». Bref de détourner ce qu'elle présuppose de cette action sans le dire. Un bref

bilan des différentes approches de la dimension politique de la notion de paysage et de sa relation au pouvoir extraites de la littérature scientifique spécialisée permet d'ouvrir quelques pistes de réflexion.

Paysage et politique

- 14 Les deux dernières décennies ont vu, en France, un développement croisé des possibilités d'actions dans le domaine du paysage supportées par une évolution marquante des politiques publiques du paysage et d'une littérature scientifique abordant la relation entre politique et paysage (Sgard *et al.*, 2018 ; Sgard, 2010 ; Sgard *et al.*, 2010 ; Fortin *et al.*, 2019 ; Toublanc et Grout, 2021 ; Besse 2003, Epaud, 2021 ; Mocquay et Padiaditi, 2021 ; Davodeau, 2021...). Un récent numéro de la revue *Projets de paysage* en a fait sa thématique (*Projets de paysage*, « Le paysage au prisme du politique », n° 24, 2021)².
- 15 Si cette littérature a contribué à montrer l'importance de la dimension politique du paysage comme à la discuter au regard d'actions très variées en la matière, elle repose sur de grands présupposés quant à l'utilisation de la notion. Bien qu'elle n'ait pas forcément le même sens dans ces textes, elle semble cependant jouer approximativement la même fonction politique et morale. Il s'y déploie un plan de langage au sein duquel le paysage est le plus souvent envisagé sous l'angle d'un « partage », d'un « commun », d'une « médiation », d'une « appropriation collective », comme un élément de « rassemblement » et de « vivre ensemble », un « objet » de « participation collective » à un « projet commun »... Le paysage semble devoir servir de support et contribuer à renforcer « le lien social ». S'il y est question de « controverses paysagères » (Davodeau, 2021 ; Sgard *et al.*, 2018) ou d'« injustices paysagères » (Mocquay et Padiaditi, 2021), c'est souvent sur fond de recherche implicite de « cohésion sociale », perdue temporairement. Le biais du paysage permettant une potentielle réhabilitation. L'injustice paysagère remet en question l'équilibre nécessaire au commun. Les controverses paysagères sont des ruptures temporaires de l'équilibre. Elles semblent nécessaires au bon fonctionnement démocratique et à son retour.
- 16 L'on ne peut pas ne pas voir s'y dessiner une idée politique de la vie des individus en société. La figure de l'*habitant* qui est associée à ce plan de langage est bien souvent celle du *citoyen* dont on suppose souvent une participation active à la vie de la cité et aux transformations/adaptations d'un « environnement collectif ». Le plan de langage sous-tend l'idée d'une société qui fonctionnerait de concert dans un but commun d'amélioration du bien-être collectif et par là individuel.
- 17 Mais dans le cadre particulier de l'action en matière de paysage, peut-on confondre un habitant avec sa dimension citoyenne ? Y a-t-il une relation nécessaire et suffisante d'identification entre la dimension de l'habiter et le statut plus politique de citoyen ? N'est-ce pas d'emblée une manière de schématiser ce que l'on entend par *habitant*, de lui assigner une place restrictive dans le processus d'action ? Disons, en simplifiant drastiquement le propos, que le plan de langage développé par les auteurs semble supposer un type particulier de *fonction sociale du paysage* que l'on pourrait qualifier de *fonction diplomatique*. Ce plan de langage reflète une grande évolution quant à l'utilisation de la notion de paysage par l'action publique : le passage d'une conception

patrimoniale de l'action à une conception plus politique et sociale au service du citoyen et de la vie collective (Sgard, 2010). Elle est très clairement progressiste.

Paysage et pouvoir

- 18 Si la dimension politique du paysage est bien soulignée dans ces écrits, ceux qui abordent ouvertement la relation de l'utilisation de la notion au pouvoir sont plus rares (Grout et Toublanc, 2021 ; Besse, 2003 ; Olwig, 2002 ; Mitchell, 1994 ; Cosgrove, 2004 ; Jackson, 2003...). De manière caractéristique, pour la plupart de ces auteurs, cela semble impliquer une redéfinition précise et toujours plurielle des sens de la notion de paysage³.
- 19 Le philosophe Jean-Marc Besse, par exemple, s'est fait l'écho des pensées du paysage de John Brinckerhoff Jackson et de Kenneth Olwig en popularisant leurs écrits en France dans les années 2000. Il souligne entre autres la différence entre « paysage politique » et « paysage vernaculaire » énoncée par Jackson dans les années 1980. Il rappelle qu'il est l'un des premiers à avoir fait le saut du paysage conçu comme manière de voir au paysage conçu comme œuvre spatiale des sociétés, passage d'une vision pittoresque à la relation au paysage de ceux qui y vivent, aux activités ordinaires qui les constituent comme habitants. Il parle en ce sens d'une « tension constante entre deux pôles [...], qui traverse toute l'histoire du paysage moderne » et insiste sur le fait qu'avec le paysage, on a affaire « à une histoire polémique qu'il ne faut pas chercher à annuler », mais dont on doit faire au contraire « un point de départ pour analyser ce qu'il en est du paysage, et peut-être du projet de paysage, aujourd'hui » (Besse, 2003).
- 20 Mais c'est à travers les écrits d'Olwig que la relation pouvoir-paysage apparaît plus clairement. Besse indique qu'Olwig a constaté que la signification première des termes pour dire paysage dans le monde anglo-saxon du Moyen Âge s'éloignait de l'idée de « vue sur un territoire », mais était plutôt l'expression d'un type de gouvernement politique :
- « Le mot *Landschaft* ne semble pas avoir d'abord une signification territoriale, même s'il l'acquiert dans un second temps : il désigne moins un espace qu'un type de gouvernement politique, qu'un régime politique, qu'un type d'État, si l'on veut. Ce qui veut dire, par conséquent, que le territoire, son organisation, son aspect visible, constituent la traduction du *Landschaft*, c'est-à-dire du droit politique. Le territoire est le miroir du droit et son prolongement, plutôt que l'inverse » (Besse, 2003, p. 19).
- « le *Landschaft* est une entité juridico-politique d'un genre particulier : a) elle est fondée sur un ensemble de droits coutumiers (qui dans la plupart des cas sont recueillis et transcrits au XVI^e siècle) ; b) la population du *Landschaft* a su conserver une indépendance politique, un relatif pouvoir d'auto-détermination par rapport à des ensembles politiques et administratifs plus vastes, qu'ils soient de type féodal ou monarchique. Ainsi il n'est pas rare de lire qu'un *Landschaft* s'est déplacé au tribunal de la région pour y faire valoir ses droits, pour y défendre ses coutumes : ce qui signifie en ce cas que le *Landschaft* n'est pas autre chose, dans l'esprit de ceux qui transcrivent cet événement, qu'un ensemble de citoyens assemblés en un corps politique » (*ibid.*).
- 21 Olwig apporte une perspective claire quant à la relation du paysage au pouvoir en recomposant le lien entre les règles et comportements qui régissent une société locale et l'aménagement-gestion de l'espace de vie quotidien de ses habitants. La part visible de l'espace d'une communauté devient une sorte d'indicateur-vecteur des règles de

comportements de ménagement en lien avec les modalités de vie collective et les manières d'habiter des habitants sur un territoire. Il nous rappelle que la naissance progressive de la forme d'exercice du pouvoir qu'est l'État a tendu à contraindre et diminuer progressivement ce pouvoir local du paysage en substituant des règles d'État aux règles coutumières ou aux mœurs des communautés habitantes.

- 22 C'est dans une certaine littérature anthropologique ou géographique, anglo-saxonne et très critique, que l'on trouve les cas les plus ouverts d'expression directe d'une forme d'utilisation particulière du paysage comme expression d'une prise de pouvoir de l'État sur l'expérience collective des habitants d'un territoire (Scott, 2001, 2006, 2013 ; Bunge et Bordessa, 1975). Ce qui caractérise ces auteurs et leur approche du paysage, au-delà de leur penchant politique affirmé (Scott est un chercheur anarchiste, Bunge et Bordessa sont d'extrême gauche dans les années 1970), c'est la référence qu'ils font aux *processus d'invisibilisation des paysages*, à travers l'invisibilisation des capacités des communautés à transformer, modifier, adapter leurs environnements propres.
- 23 Contrairement aux textes de chercheurs qui présupposent que l'État puisse être garant d'une forme d'équité ou de justice paysagère, participer à la constitution d'un vivre ensemble, à l'élaboration ou le renforcement d'un commun, ils soulignent qu'il est au contraire porteur de normalisation des comportements d'aménagement et des relations des habitants à leur environnement quotidien, qu'il est ainsi plus une source d'invisibilisation de pratiques potentielles et potentiellement en lien avec les caractéristiques premières de cet environnement. L'action de l'État en matière d'aménagement du territoire est lue comme imposant de manière arbitraire une forme de visible, substituant dans certains cas les paysages relevant des activités ordinaires des habitants par d'autres plus adaptés à ses intérêts. L'importance de la loi d'État dans le domaine de la construction du visible est repositionnée comme un pouvoir arbitraire de modélisation des expériences et des pratiques via des règles extra-locales déconnectées des formes d'interrelations ordinaires entre les habitants et leur milieu.
- 24 L'anthropologue James C. Scott, par exemple, fait un lien entre le moment d'apparition des paysages de riziculture et la mise sous contrôle (coloniale) d'un territoire par les États en Asie du Sud-Est. Il analyse la simplification et l'uniformisation des paysages et des modes de vie locaux via l'imposition d'une monoculture facilement identifiable et « enregistrable ». L'objectif étant la mise en place de règles d'inventaire pour l'imposition des habitants et la collecte de l'impôt. Il souligne l'intérêt que ces États ont à rendre le plus lisible et homogène possible les paysages de manière à pouvoir y exercer plus facilement leur contrôle sur les populations locales (Scott, 2013) en imposant, ou plus précisément en induisant des règles, une organisation et un fonctionnement social nouveaux.
- 25 Scott insiste ouvertement sur le problème obsessionnel de « lisibilité » que cherche à résoudre l'État par ces procédures de transformation des apparences des territoires jusque-là ménagées de manière complexe par les habitants. Il le rapproche d'un processus de colonisation qui passerait par l'arrachement des populations de leur milieu en les poussant à exploiter certaines de ses ressources à des fins particulièrement restreintes.

« On pourrait appeler cela le problème de la lisibilité, condition indispensable pour s'assurer un accès aux ressources [...] La culture d'une seule variété céréalière représentait une étape importante en termes de lisibilité et donc d'appropriation. La monoculture favorise l'uniformité de plus d'une façon. Dans le cas de la riziculture irriguée, les cultivateurs étaient tous plus ou moins soumis au même

rythme de production : ils dépendaient sinon de la même source d'eau, du moins de sources comparables ; ils plantaient, transplantaient, désherbaient, coupaient et battaient le riz à peu près au même moment et de la même façon. [...] L'uniformité des étendues cultivées produisait à son tour une uniformité sociale et culturelle qui se reflétait dans la structure de la famille, l'importance du travail des enfants et de la fertilité, les régimes alimentaires, les styles architecturaux, les rituels agricoles et les transactions marchandes. Il était plus facile de surveiller, d'inventorier et de taxer une société profondément structurée par la monoculture qu'une société organisée autour de la diversité agricole » (Scott, 2013, p. 149-151)

- 26 La mise en place d'une culture systématique du riz en lieu et place de formes plus diversifiées de cultures et d'accès aux ressources, qui résulteraient de relations diverses des habitants avec les composantes du milieu selon une distribution très microgéographique, fonctionnerait en quelque sorte comme fonctionne le système scolaire dans sa contribution au fondement d'un « conformisme logique » et d'un « conformisme moral » comme l'écrivait Bourdieu en reprenant Durkheim (Bourdieu, 2012 p. 283). Mais dans ce cas, elle participerait aussi et surtout du fondement de ce que l'on pourrait nommer *un conformisme paysager* qui organiserait les comportements et les usages d'aménagement ou de gestion de l'espace du quotidien et redistribuerait selon un nouvel ordre les expériences les plus ordinaires dans cette optique. En somme, elle contribuerait ni plus ni moins à la réorganisation de la trajectoire sociale et politique d'une communauté et de son milieu. Dans ce cas, l'uniformisation et la normalisation des pratiques paysagères correspondraient à ce que Bourdieu appelait le « nécessaire effet de cohérence des systèmes symboliques d'État », qu'il décrivait comme « l'un des aspects les plus difficiles à saisir de l'efficacité symbolique, notamment de l'ordre symbolique de l'État » (Bourdieu, 2012, p. 289).

Les « paysages invisibles »

- 27 À l'intention quasi obsessionnelle de lisibilité des paysages comme moyen de réguler les comportements et de mettre les expériences au service des intérêts de l'État, les auteurs de ces textes opposent une forme d'optimisme à travers une vision somme toute relativiste des paysages qui consiste à admettre la présence invisible et la persistance malgré tout de certains types de paysages que l'on peut qualifier de *contradictaires*.
- 28 Les géographes américano-canadiens William Bunge et Ronald Bordessa ont proposé l'expression de « paysages cachés » (dans le sens d'occultés) pour illustrer l'aveuglement des politiques publiques (mais aussi, à travers elles, de l'approche géographique ou urbanistique légitime), dans leur capacité à aménager certains espaces dans un sens contraire au milieu et à la vie des habitants. Dans l'une de leurs « expéditions géographiques », ils mettent en évidence l'importance des « paysages invisibles » du « *downtown* de Toronto » dans les années 1960-1970, à travers une décomposition fine des paysages en « paysages uniques », « paysages perçus », « paysages privés », « paysages personnels », « paysages illégaux », « paysages des dépossédés », « paysages de la survie » (Bunge et Bordessa, 1975).
- 29 Pour sa part, Scott insiste sur une certaine capacité des populations à maintenir une contradiction entre les paysages générés par l'intérêt d'États notamment coloniaux et les paysages devenus invisibles qu'ils continuent de perpétuer à travers une part de leurs activités et comportements (Scott, 2013 et 2006).

- 30 En résumé, selon ces auteurs, l'État à la recherche d'une vision cohérente exercerait une force de transformation des pratiques et expériences ordinaires en introduisant via des programmes d'aménagement de nouvelles règles dans le but d'inféoder les pratiques habitantes à ses propres fins. Il imposerait une norme de perception et de comportements ordinaires, la plupart du temps en contradiction non pas tant avec les faits et ressources du milieu qu'avec leur complexité. Son action relèverait d'un processus de désolidarisation des régimes d'activités des communautés habitantes de leur milieu pour en substituer d'autres. En normalisant certaines pratiques, il invisibiliserait une part des pratiques et expériences existantes. C'est à travers cette mécanique paysagère qu'un « monde commun » nouveau se construirait. On est loin ici du présupposé de *fonction diplomatique* de la notion de paysage qui aurait pour bienfait la préservation ou le progrès du lien social entre les citoyens. En somme, l'organisation selon des principes démocratiques des relations pratiques entre les individus et la collectivité sous l'égide de l'État.

Le présupposé du couplage habitant-milieu

- 31 Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que Scott, Bunge et Bordessa semblent inscrire la transformation des relations des individus et des communautés aux êtres et aux composantes du milieu comme un élément clé de compréhension de la relation entre paysage et pouvoir. Plus avant, en posant que l'État tendrait à intervenir dans la régulation des activités humaines sur le plan des différentes formes d'interactions des individus, êtres, choses et composantes du milieu, ils soulignent un fait de première importance : le pouvoir tendrait à s'immiscer dans le *ménagement* de ce que Jacques Theureau nomme « le couplage acteur-environnement » (Theureau, 2015) et que l'on pourrait nommer de manière plus explicite concernant l'action en termes de paysage le *couplage habitant-milieu*.
- 32 Il faut regarder ce couplage habitant-milieu comme un lieu de pouvoir symbolique. Ainsi, à une tentative de désolidarisation/détachement des activités pratiques des habitants de leur arrière-plan médial le plus ordinaire, à un processus de modélisation du couplage par les effets de cohérence nécessaire du pouvoir symbolique, on peut opposer une tentative de faire remonter à proprement parler cet arrière-plan médial pour en faire le plan essentiel de compréhension des formes d'action de l'État en matière de paysage. Le plan médial ainsi réhabilité pourrait constituer alors le lieu d'un contre-pouvoir pour les habitants afin d'affirmer leur capacité et singularité propre à habiter la terre⁴.
- 33 Quant aux présupposés de couplage habitant-milieu et à la place donnée au plan médial des activités ordinaires dans l'action paysagère, se joue un sens d'utilisation de la notion de paysage dans la relation qu'elle entretient avec le pouvoir. Pour schématiser, il est possible de faire la distinction entre deux grandes voies d'action dans la perspective des conséquences implicites qu'elles ne manqueraient pas d'avoir sur la vie habitante :
1. Contribuer à un mécanisme de transformation des formes singulières d'interactions entre les habitants ou communautés habitantes avec des êtres et éléments de leur milieu en instruisant un nouvel ordre d'expériences médiales ordinaires.
 2. Permettre, en faisant remonter la part des expériences médiales occultées, de résister à la *doxa* des pratiques de l'action qui tendent à organiser les expériences sans le dire, à imposer

par l'exercice du pouvoir symbolique de l'État d'autres réalités quotidiennes aux réalités du milieu vécues par les habitants et les êtres qui le composent.

- 34 La seconde implique ce que David Graeber, en définissant la notion de contre-pouvoir, appelle un « travail constant de l'identification imaginative avec les autres qui rend la compréhension possible » :

« Le contre-pouvoir est d'abord et avant tout enraciné dans l'imagination ; il naît du fait que tout système social est un enchevêtrement de contradictions, toujours jusqu'à un certain point en guerre entre elles. Ou, plus précisément, le contre-pouvoir est enraciné dans la relation entre l'imagination pratique requise pour maintenir une société fondée sur le consensus [...] – c'est-à-dire le travail constant de l'identification imaginative avec les autres qui rend la compréhension possible – et la violence spectrale qui paraît être son corollaire constant, et peut-être inévitable » (Graeber, 2018, p. 44).

- 35 Bien au-delà des notions de « controverses paysagères » ou d'« injustices paysagères », de « participation des populations au projet de paysage », de « médiation par le paysage » ou du « paysage comme médiation »..., cette seconde voie semble ouvrir un vaste plan d'utilisation de la notion de paysage comme contre-pouvoir. Non plus en s'appuyant sur un présupposé d'*individu-citoyen* ayant des droits et des devoirs, qui participerait plus ou moins activement à la fabrication/gestion/utilisation de son environnement partagé avec les autres, mais sur celui d'un *individu-habitant-milieu*, c'est-à-dire défini par un sens singulier du couplage habitant-milieu qui repose sur un « travail constant de l'identification imaginative avec les autres » (*ibid.*). Cet habitant-milieu, qui peut prendre la forme d'une communauté ou de regroupements plus ou moins humains, resterait en charge du ménagement de ce couplage à travers des règles collectives. Pour le saisir, il est sans doute nécessaire de « réajuster » un peu notre regard sur les êtres dans leurs capacités et modalités ordinaires à habiter la terre. Le problème est bien celui de revenir à une approche de l'habitant de type « mésologique » qui aurait pour objectif évident, comme l'écrit le géographe Philippe Pelletier, de réellement « remettre le sujet au cœur de ses situations » (Pelletier, 2020 p. 204)⁵. On peut supposer que les moteurs de l'action paysagère soient alors radicalement différents de ceux induits par les logiques institutionnelles actuelles. Cette approche implique une forme d'imagination. Celle de méthodes plus fines pour appréhender le régime des expériences ordinaires qui régit la vie des habitants quelque part, particulièrement et précisément sur le plan des interactions entre les êtres et les choses du milieu. Bref du « milieu humain ». Ce sont elles qui *instituent* les manières collectives de l'habiter.

Des modifications nécessaires des techniques paysagistes pour une utilisation de la notion de paysage comme contre-pouvoir au service des habitants

- 36 Dans quelle mesure le paysagiste peut-il s'engager dans une définition médiale de l'habitant dans le cadre de son action ? Comment doit-il réajuster ses techniques pour inverser la tendance pratique rendue légitime par les politiques publiques qui le pousse à une schématisation systématique de l'expérience ordinaire, qui l'oblige de manière implicite à une *modélisation de l'habitant* via une mise à distance de sa réalité médiale⁶ ?

La tâche n'est pas simple. Elle nécessite la remise en question de certaines des composantes essentielles de l'utilisation légitime de la notion de paysage, du pli qu'elles induisent aux logiques de l'action. Deux d'entre elles sont majeures : 1. la forme institutionnalisée du rapport au temps contenue dans l'idée de « projet de paysage » ; 2. la manière d'aborder « l'existant ».

L'idée de « cours de l'action » développée par Garfinkel : une alternative au « projet de paysage »

- 37 En sciences sociales, parmi ceux qui ont abordé le problème de l'approche des activités courantes par le biais des phénomènes ordinaires, le sociologue américain Harold Garfinkel a construit une œuvre singulière (et polémique) qui peut être très utile au problème posé dans cet article. Il a développé entre les années 1950 et 1980 une méthode d'approche pratique des interactions sociales ordinaires (Garfinkel, 2007) qui lui permettrait de décrire les manières d'agir des habitants (appelés « membres d'une situation ») lors des « scènes » de la vie quotidienne, dans des situations d'échanges interpersonnels particulières (verbales dans son cas). Pour cela, il a ressenti le besoin de poser comme priorité de définir une idée de futur qui s'émanciperait de sa relation avec ce que l'on entend habituellement par action rationnelle. Cela l'a poussé à développer une alternative à une « vision biaisée de l'action rationnelle ». Comme dans la phénoménologie d'Edmund Husserl, c'est sur une distinction entre deux manières d'envisager le futur qu'il fonde son raisonnement.

« Il y a une distinction nécessaire à faire entre “un futur état de choses possible” et “comment-provoquer-un-état-futur-à-partir-d'un-état-de-choses-actuel-pris-comme-point-de-départ”. Le “futur état de choses possible” peut être très clairement défini. Mais cet avenir n'est pas le centre d'intérêt principal. Nous sommes plutôt concernés par le “comment provoquer cet état à partir d'un futur ici-et-maintenant”. C'est cet état – que par commodité nous désignerons par l'expression “futur opérationnel” – qui est par définition vague ou inconnu » (Garfinkel, 2007, p. 177).

- 38 Ces deux idées de futur, un futur possible, imaginable *a priori* et un futur qu'il nomme « opérationnel », c'est-à-dire qui opère déjà dans le présent, lui permettent de distinguer alors deux procédures d'action : 1. une procédure de stratégie rationnelle impliquant un choix parmi des futurs possibles ; 2. une procédure plus continue et « accumulative » de choix qui repose sur des découvertes progressives de « la nature des situations » par ses membres.
- 39 Le problème de l'approche des activités courantes par le biais des phénomènes ordinaires pousse Garfinkel à différencier des manières d'envisager ce que l'on peut entendre par *courant de l'action*. C'est la question de la nature de l'acte de décision qui est essentielle à ce niveau. Garfinkel différencie deux procédures de décision en fonction de deux manières d'envisager le futur à partir d'un état de choses actuel : la première est fondée sur un présupposé de rationalité de la mise à plat d'alternatives parmi lesquelles les membres devraient choisir ; la seconde prend en compte une forme de temporalité complexe du choix. La première implique la formalisation de futurs alternatifs, des formes de projections-modélisations de l'avenir. La seconde repose sur des prises de conscience par les membres de ce qui joue dans la situation au fur et à mesure que celle-ci évolue par le biais de leurs actions.

40 Ces idées de « futur opérationnel » et de « différenciation de deux approches du futur » sont largement fondées sur les propositions d'Husserl. Bourdieu y fait référence autrement dans le cadre du problème général de l'action et de la pratique, via la question de l'*habitus*. Dans *Raisons pratiques*, il différencie ainsi lui aussi deux approches du futur, en citant Husserl :

« Le rapport au futur que l'on peut appeler *projet*, et qui pose le futur en tant que futur, c'est-à-dire en tant que possible constitué comme tel, donc comme pouvant arriver ou ne pas arriver, s'oppose au rapport au futur qu'il appelle protension ou anticipation préperceptive, rapport à un futur qui n'en est pas un, à un futur qui est un quasi présent. Bien que je ne voie pas les faces cachées du cube, elles sont quasi présentes, elles sont "apprésentées" dans un rapport de croyance qui est celui que nous accordons aux choses perçues. En fait ces anticipations préperceptives, sortes d'inductions pratiques fondées sur l'expérience antérieure, ne sont pas données à un sujet pur, une conscience transcendante universelle. Elles sont le fait de l'*habitus* comme sens du jeu... » (Bourdieu, 1994, p. 155)

41 En somme, si l'on veut être en mesure de prendre en compte le plan de l'expérience ordinaire pour en faire un élément à part entière de compréhension et d'orientation du courant de l'action, il est nécessaire de ne pas laisser croire à une modalité de décision rationnelle quant à un futur envisagé comme possible à travers des choix d'alternatives imaginés à des fins particulières (projet) mais, au contraire, de considérer le futur comme un « à venir » inscrit dans le présent, apprésenté et incorporé dans la situation *biographique* des membres de l'action, que l'on pourrait élargir à la situation *biogéographique* des membres de l'action en matière de paysage. Il faut s'écarter de toute tentation de modélisation de l'action et procéder autrement.

42 L'effort que fait Garfinkel pour problématiser l'idée de courant de l'action le mène à différencier deux temporalités particulières des prises de décision et par là deux processus divergents de prise de décision. Dans le cas d'un futur envisagé comme projet, il est présumé la nécessité d'une décision à un instant *t*, parce qu'une alternative correspondrait mieux à des fins énoncés *a priori*, sur la base soit d'un consensus des membres, soit d'une imposition de la prise de décision. Dans le cas d'un futur envisagé comme un « à venir » inscrit dans le présent, ce qui est présumé, c'est une démultiplication des actes de décision qui dépendent à chaque fois de l'idée que les membres se font de la situation. En somme, une phase de choix plus diffuse et morcelée dans le temps, laissant la place à des flux de décisions multiples. C'est là ce qui différencie l'action conçue métaphoriquement comme un plan, ou un projet, et l'action conçue métaphoriquement comme un courant, ou un fil.

43 Les déplacements qu'opère Garfinkel rendent plus claire une alternative au présumé d'une logique de l'action conçue uniquement en termes de « projet ». Dans le cas d'une action paysagère qui assumerait ses fondations ordinaires, ne serait-il pas nécessaire de reconsidérer et de remettre en question la forme de courant d'action actuellement privilégiée par la voie du projet ? Celle-ci présume une relation au futur, une forme de temporalité et des modalités de décision qui tendent à négliger/rendre peu probable la prise en compte du plan de l'expérience ordinaire et des composantes médiales effectives qui le constituent. Tout du moins, qui supposent possible de s'en émanciper en ne s'attachant pas à définir de manière explicite les situations à travers la dimension biogéographique de leurs membres. À une logique de projet, il faudrait préférer une logique de « protension » ou de « trajet » comme le dit Bourdieu. À un futur modélisable, il faudrait préférer un « futur opérationnel » où un « à venir » serait déjà

constitué dans le présent. À une logique rationnelle et déductive de l'action fondée sur une construction de connaissances de la situation du point de vue de sa représentation, il faudrait préférer une logique de l'action qui fonctionnerait par succession de procédures inductives via des connaissances *biogéographiquement* déterminées. Bref, bâtir l'action dans le flux de l'expérience habitante, afin d'éviter de caricaturer la capacité propre des individus à habiter la terre.

Imaginer une autre « technologie analytique » des situations de l'action en matière de paysage : la remise en question de « l'existant »

- 44 À travers le problème des types de futurs présupposés dans les formes de l'action, on touche à une dimension déterminante de la pratique paysagiste, rarement soumise à la discussion. Il s'agit de la manière consensuelle que les paysagistes ont de détourner ce qu'ils appellent « l'existant ». Contrairement à ce qui semble être convenu en pratique, l'usage de la notion ne va pas de soi. Il y a en effet un lien entre cet usage et les présupposés de définition/délimitation de la réalité ordinaire médiale des habitants. On peut aller jusqu'à dire que la notion peut très clairement servir d'instrument de rationalisation implicite des réalités habitantes dans une procédure de mise en abstraction des réalités médiales au service d'autres nécessités. Son sens d'utilisation peut donc être pris comme un indice important d'approche et de positionnement de l'expérience ordinaire habitante dans les processus d'action en termes de paysage.
- 45 Garfinkel encore considère qu'il est nécessaire que l'observateur développe lui-même d'« autres technologies analytiques » en vue d'en établir des descriptions/analyses qui n'effacent pas l'objet à décrire du fait de la méthode même qu'il emploie. Bourdieu le rejoint encore sur ce point à sa manière :
- « La pratique a une logique qui n'est pas celle de la logique et, par conséquent, appliquer aux logiques pratiques la logique logique, c'est s'exposer à détruire, à travers l'instrument qu'on emploie pour le décrire, la logique que l'on veut décrire » (Bourdieu, 1994, p. 157).

Deux régimes d'analyse et de connaissance : eccéité et quiddité

- 46 Garfinkel différencie deux grands motifs d'observation menant à deux régimes de connaissances d'une situation d'action : les notions de quiddité et d'eccéité. Ce qui les différencie, c'est un présupposé divergeant quant à la capacité des membres d'une situation à reconnaître par eux-mêmes les faits qui la déterminent et à s'en servir dans le courant de l'action. Il s'agit pour l'observateur d'admettre, comme l'écrit le sociologue britannique Rodney Watson, qu'à la base du travail d'observation, il y a :
- « [...] l'idée que les faits sont reconnaissables par ceux qui y participent. Ce qui revient à dire que le statut analytique de l'activité (du sociologue) qui consiste à "dépeindre la société" a été reconsidéré en relation aux activités analytiques des membres de la société, et non à celles du sociologue professionnel *per se* ». (Watson, 2001, p. 27)
- 47 Watson explique que ce motif et l'idée de base qui l'accompagne sur la nature du travail d'observateur impliquent de substituer le concept d'eccéité à celui de quiddité. Ce qui est privilégié dans l'effort d'observation et de compréhension des procédures de l'action en situation, ce n'est pas :

« ce qui relève d'une essence commune à un groupe (quiddité) qui peut s'exprimer par une définition ("un banc est un artefact pour s'asseoir") mais ce qui relève de quelque chose d'insaisissable par une définition et qui suppose un principe d'individuation difficile à cerner ("ce banc est celui sur lequel nous nous sommes embrassés")⁷. »

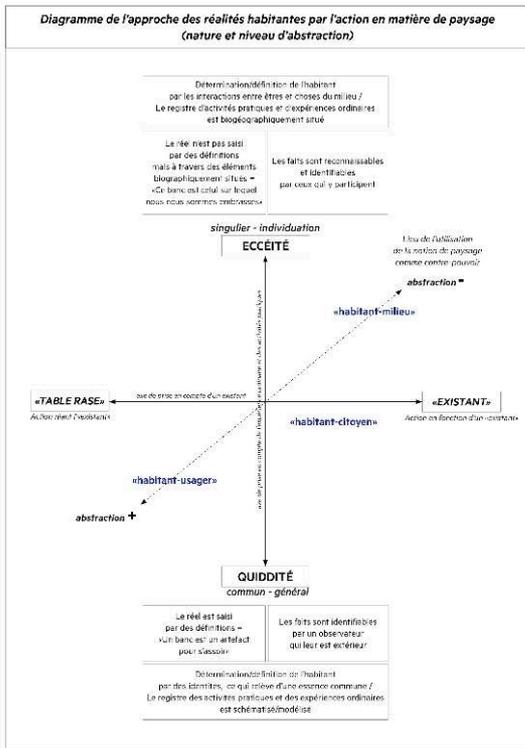
48 Sur ce point, Watson résume l'approche de Garfinkel :

« La technologie ethnométhodologique comprend une famille de concepts formés pour localiser ce que les membres identifient eux-mêmes comme des caractéristiques reconnaissables d'une situation donnée. Le concept clé est l'"eccéité" (notion qui se substitue à celle de "quiddité") de la situation, c'est-à-dire les traits spécifiques *in vivo* de l'ici et du maintenant d'une situation tels qu'ils sont produits et occasionnés localement et dont l'ordre identifiable et reconnaissable provient de l'assemblage de ces eccéités. En fait, ce sont les caractéristiques de la production conjointe de toutes les personnes présentes à la situation, constellation d'eccéités particulières [...]. La notion de quiddité fait d'abord référence à l'aspect distinctivement identifiable et reconnaissable des phénomènes sociaux, tandis que la notion d'eccéité fait plutôt référence aux méthodes internes qui composent ces phénomènes (en contexte) et qui produisent, *inter alia*, cette propriété d'identifiabilité. La seconde notion met davantage l'accent sur les procédures spécifiques qui composent, de façon minutieuse et spécifique, une situation donnée (plutôt que de focaliser l'attention sur l'identifiabilité) » (Watson, 2001, p. 25-26).

Détournement de ce que l'on peut entendre par existant

- 49 La notion paysagiste d'*existant* se confond rarement avec celle d'eccéité. La plupart du temps, l'existant est un concept manipulé sur le plan de la quiddité. L'existant est dégagé des propriétés pratiques et ordinaires de la situation. La notion, telle qu'elle est le plus souvent utilisée, tend à écarter la manière dont les membres qui participent de la situation « découvrent et gèrent eux-mêmes les détails de la situation ». Elle tend à écarter d'emblée les séries d'activités pratiques qui les poussent à agir pour aménager leur environnement propre. Elle tend à modéliser ces comportements par la voie plus généralisante des usages, des perceptions, des représentations sociales... Bref, elle tend à s'émanciper de la dimension ordinaire de la situation et de son caractère effectif. Elle procède par simple approche documentaire de la réalité sur le plan de la quiddité.
- 50 La notion d'existant opposée à celle de table rase n'est donc pas suffisante pour caractériser des différences de pratiques paysagistes. Il faut la dédoubler d'une autre division pour mieux l'éclairer et saisir les *régimes de connaissances* sur lesquels les paysagistes fondent leur action. Celle qui porte sur le niveau d'eccéité et de quiddité qui caractérise leur approche de l'existant. Un outil critique permettant de positionner ce que présuppose l'approche paysagiste pourrait ainsi prendre la forme d'un diagramme simple avec abscisse et ordonnée : l'abscisse indiquerait le niveau plus ou moins important de prise en compte de l'existant dans les techniques d'analyse du paysagiste ; l'ordonnée indiquerait le sens d'utilisation de ces techniques en les caractérisant comme orientées vers le plan d'eccéité ou inversement vers celui de quiddité.

Figure 1. Diagramme de l'approche des réalités habitantes pour l'action paysagère (nature et niveau d'abstraction)



51 En fonction de la zone du diagramme occupée par le paysagiste, il serait possible de lire en filigrane avec une relative précision certains présupposés concernant l'utilisation qu'il fait de la notion de paysage et l'orientation de sens qu'il veut donner à son action, principalement à travers le régime de connaissance qu'il applique à la définition de l'habitant et le niveau d'abstraction de ses réalités médiales qu'il engendre de fait. Une utilisation de la notion de paysage comme contre-pouvoir, passant nécessairement par l'application de techniques de définition des réalités médiales des habitants et de leurs régimes d'activité ordinaire en relation avec les êtres et choses de leur milieu, occuperait la partie supérieure droite. Dans un tel cas, le paysagiste aura tendance à concilier l'importance donnée à l'existant avec une manière radicale d'aborder cet existant dans le sens de l'eccéité, c'est-à-dire en produisant-rassemblant des savoirs au plus près de la situation effective vécue par les habitants-milieu. On comprend dès lors que l'enjeu de contre-pouvoir qui s'inscrit dans la manière d'utiliser la notion de paysage au service de l'action est non pas de souscrire à l'idée qu'il s'agirait de le mettre, dans une logique de réification, entre les mains de qui que ce soit (les habitants par exemple, à travers le paysagiste...), mais plutôt de déformer les régimes de savoir qui normalisent sans le dire le sens de l'action paysagère et la transformation des environnements.

Conclusion

52 Il y a une confusion entre pouvoir symbolique de l'État et utilisations actuelles de la notion de paysage pour l'action. Le développement des politiques publiques du paysage, en lien avec celui de la figure actuelle du paysagiste, a engendré une forme de doxa

quant au sens de l'action en matière de paysage. Ces deux dernières décennies, un sens d'utilisation légitime de la notion de paysage s'est dessiné progressivement qui repose sur un ensemble de présupposés qu'il est nécessaire de remettre en question, de soumettre à une critique constructive, pour augmenter et élargir les potentiels et le bénéfice social d'une approche de l'action fondée sur la notion de paysage.

- 53 Cette utilisation légitime s'est relativement émancipée d'une dimension patrimoniale et repose au contraire sur le consensus d'une fonction en quelque sorte « diplomatique » du paysage qui aurait pour vocation de renforcer le lien social, à travers des formes de partage, une préservation-gestion-construction de communs. Une position politique y est affirmée qui s'apparente plus ou moins à une conception sociale-démocrate de la vie en société et de la relation des individus entre eux. Le paysage est envisagé comme un bien commun. Il doit participer du bien-être collectif. L'individu-habitant y prend la forme particulière d'un individu-citoyen, qui aurait le droit et le devoir d'agir/intervenir sur son environnement avec ses concitoyens sous l'égide de l'État dans un équilibre de règles collectives sans cesse rediscutées.
- 54 Cependant, une approche plus précise des relations entre utilisation de la notion de paysage et pouvoir montre un visage moins optimiste de cette dimension politique. Si l'on approfondit cette relation avec des auteurs un peu singuliers comme Jackson, Scott, Bunge et Bordessa, on s'aperçoit que la notion de paysage peut être utilisée à des fins de réorganisation des régimes d'activités quotidiennes des habitants d'un lieu ou d'un territoire, à travers les systèmes symboliques du pouvoir. C'est-à-dire sans violence apparente, par l'inflexion des règles de vie et des activités communautaires locales qui régissent les pratiques et expériences les plus ordinaires.
- 55 Sous couvert d'une recherche de cohérence et de lisibilité des paysages, par la promotion de formes du visible somme toute simplifiées, un régime de réalité pratique est remplacé par un autre, plus uniforme, qui modifie les rapports complexes de solidarité du milieu humain, entre habitants, êtres et choses. Ces rapports que l'on peut qualifier de couplage habitant-milieu sont de fait à considérer comme le centre très sensible d'un jeu de pouvoir.
- 56 Il faut faire l'hypothèse avec certains auteurs que des éléments de ce couplage conservent une forme d'existence invisible dans ce nouveau système, sous la forme de « paysages occultés » ou « paysages contradictoires » vis-à-vis du pouvoir légitime de l'État. S'ouvre alors une riche perspective d'utilisation de la notion de paysage comme contre-pouvoir
- 57 Mais il faudrait pour cela fonder l'action paysagère sur un régime de savoir qui se différencierait de celui sur lequel se fonde l'action légitime en ce domaine. Un régime de savoir qui ne tendrait pas à définir/délimiter implicitement les réalités habitantes en les rendant abstraites et en les désolidarisant de leur dimension médiale la plus ordinaire, ou estimerait possible de le faire.
- 58 Pour cela, il faudrait développer des techniques d'analyse des situations d'aménagement ou de gestion, à l'instar de ce qu'a recherché le sociologue américain Harold Garfinkel en son temps, fondées sur une approche non pas simplement située mais *biogéographiquement située* de la connaissance. Cependant, cela impliquerait la remise en question de deux grands fondements doxiques de l'action dans le domaine du paysage : 1. le consensus autour d'une action inévitablement conçue sur des modèles temporels et décisionnels relevant d'un rapport particulier au futur : le projet ; 2. le

consensus autour du détournement de ce que les paysagistes appellent « l'existant » dont il faudrait faire la critique sur la base d'une différenciation entre deux grands modes de pensée du réel : eccité et quiddité.

BIBLIOGRAPHIE

- Besse, J.-M., 2003, *Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson*. Arches, n° 6, p. 9-27.
- Bourdieu, P., 2012, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/ Seuil.
- Bourdieu, P., 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, p. 201-211
- Bourdieu, P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, P., 1992, « Démocratie effective et contre-pouvoir critique », *Lignes*, n° 15, p. 36-44.
- Bunge, W., Bordessa, R., 1975, *The Canadian Alternative : Survival Expeditions and Urban Change*, Toronto, York University, p. 6-11.
- Cosgrove, D., 2004, « Landscape and Landschaft », *German Historical Institute Bulletin*, n° 35.
- Davodeau, H., 2021, *L'Action paysagère, construire la controverse*, Versailles, Quae.
- Epaud, G., 2021, « Le projet de paysage comme projet politique. Retours pratiques et théoriques sur la mise en place d'une Coopérative habitante de paysage (CHP) en Haute Gironde », *Projets de Paysage*, n° 24, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/20269> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.20269>
- Fortin, M.-J., Sgard, A., Franchomme, M., 2019, « La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 2, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14631> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14631>
- Garfinkel, H., 2007, *Recherches en ethnométhodologie (1967)*, Paris, PUF.
- Graeber, D., 2018, « La démocratie », dans *Pour une anthropologie anarchiste (2004)*, Montréal, Lux éditeur, p. 98-109.
- Grout, C. et Toublanc, M., 2021, « Le politique au prisme du paysage – Introduction au numéro thématique », *Projets de Paysage*, n° 24, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/21548> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.21548>
- Jackson, J. B., 2003, *À la découverte du paysage vernaculaire (1984)*, Paris, Actes Sud.
- Mitchell, W. J. T. (ed.), 1994, *Landscape and Power*, Chicago, University of Chicago Press.
- Mocquay, P., Pedadiiti, K., 2021, « Les dépossessions du paysage. Injustices paysagères, clivages locaux et mécanismes d'exclusion dans le géoparc de Sitia (Crète) », *Projets de Paysage*, n° 24, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/19864> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.19864>

- Olwig, K. R., *Landscape, Nature and the Body Politic*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2002.
- Pelletier, P., 2020, *Noir & Vert. Anarchie et écologie, une histoire croisée*, Paris, Le Cavalier Bleu.
- Scott, J. C., 2013, « Formation des paysages et des sujets de l'État » et « Éradiquer l'agriculture invisible », dans *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné. Une histoire anarchiste des hautes terres de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Seuil, p. 147-158.
- Scott, J. C., 2006, « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*, n° 36, p. 25-29, URL : <https://www.cairn.info/revue-vacarme-2006-3-page-25.htm> ; DOI : <https://doi.org/10.3917/vaca.036.0025>
- Scott, J. C., 2001, « La montagne et la liberté », *Critique internationale*, n° 11, p. 85-104, URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2001-2-page-85.htm> ; DOI : <https://doi.org/10.3917/crui.011.0085>
- Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dérioz, P., Paradis, S., Toublanc, M., 2018, « Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun », *Espaces et sociétés*, n° 175, p. 105-122, URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2018-4-page-105.htm> ; DOI : <https://doi.org/10.3917/esp.175.0105>
- Sgard, A., Fortin, M.-J., Peyrache-Gadeau, V., 2010, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8522> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8522>
- Sgard, A., 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8565> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>
- Taylan, F., 2018, *Mésopolitique, connaître, théoriser et gouverner les milieux de vie (1750-1900)*, Paris, Presses universitaires de La Sorbonne.
- Theureau, J., 2015, *Le Cours d'action. L'énaction et l'expérience*, Toulouse, Octarès.
- Wacquant, L. et Akçaoglu, A., 2016, « Pratique et pouvoir symbolique chez Bourdieu vu de Berkeley » (trad. Léa Drouet), *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 86, p. 35-50, mis en ligne en juillet 2019, URL : <http://journals.openedition.org/ris/380>
- Watson, R., 2001, « Continuité et transformation de l'ethnométhodologie », dans Formel, M. de, Ogien, A. et Quéré, L., (dir.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, p. 17-29.

NOTES

1. Sur la base des grandes évolutions marquées par la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages (loi Paysage 1993) et la Convention européenne des paysages (2000), puis la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), ces politiques publiques ont généré des procédures organisées d'action concernant les paysages. Elles ont initié une implication plus forte des paysagistes-concepteurs dans diverses situations d'aménagement, de planification de l'espace ou de stratégie territoriale. Au-delà de l'aménagement des espaces publics, des parcs, des places, des rues, des zones d'aménagement concertées... dans lesquels ils intervenaient déjà, ces derniers ont été impliqués dans des stratégies d'aménagement de grands sites protégés et de centre-bourgs, dans des plans de gestion naturalistes et paysagers, dans des aménagements d'espaces naturels plus ou moins sensibles, dans des plans de paysages, des

schémas paysagers, des stratégies paysagères de parcs naturels régionaux, des atlas de paysages, des stratégies trames bleues ou vertes, dans des plans de gestion forestiers, et plus récemment dans des problématiques de trames noires et d'énergie, des aménagements d'espaces vivriers, des stratégies alimentaires territoriales, etc.

2. Ce corpus n'est pas exhaustif. Il rassemble les écrits les plus récents de chercheurs français ayant directement et ouvertement engagé une réflexion sur la relation entre politique et paysage. Ceux-ci sont d'horizons disciplinaires variés, spécialistes des politiques du paysage en France et de l'action récente en la matière. Un nécessaire approfondissement du corpus permettrait d'asseoir de manière plus complète les postulats de départ issus de ces lectures.

3. Il est à noter que les auteurs cités dans le paragraphe précédent se réfèrent largement à cette liste d'auteurs sans pour autant clairement mener une réflexion ouverte et directe sur la relation du paysage au pouvoir.

4. À ce stade, il devient important d'apporter quelques précisions quant à ce qui est entendu par « habitant » dans cet article, sans prétendre en détourer entièrement le sens. Il faut entendre ici par habitant la part de l'individu vivant quelque part dans un ordinaire toujours singulier qui ne serait pas encore considéré entièrement à travers les lunettes de la *dés-habitation*, c'est-à-dire de l'abstraction organisée en partie par le monde néolibéral pour désolidariser l'individu de son environnement réel. Cette part de l'individu est majoritairement faite d'habitudes. Cet ordinaire se déploie sur un plan solitaire, plus ou moins collectif ou communautaire. En ce qui concerne le présent article, ce dernier point n'est pas central. Il n'est qu'une composante de la dimension médiale de l'habiter. L'habitant, c'est donc l'état « normal » et non normé de l'individu auquel on n'aurait pas retiré cette dimension médiale ordinaire. En somme, la forme effective de son habiter. Très difficile à percevoir par le biais d'outils d'analyse quels qu'ils soient.

5. « [...] la mésologie, cette “science des milieux” évoquées par Élisée Reclus en 1905. Au milieu du XIX^e siècle, la mésologie pose que l'individu et les sociétés évoluent dans un milieu et comme un milieu, dans une interaction constante entre éléments physiques, corporels, sociaux, culturels. Mais elle se fourvoie dans des formes de déterminisme, souvent mises au service de projets de contrôle social ou coloniaux (Taylan, 2018). Elle est ensuite dépassée par l'écologie savante dont le substrat social-darwinien promu par Haeckel et ses épigones correspond mieux à l'idéologie gladiatrice de l'époque. La résurgence récente de la mésologie prend d'autres formes, mais elle est encombrée par le recours à des penseurs intégristes et métaphysiques comme Heidegger, Uexküll ou Watsuji. Une néo-mésologie peut nous sortir d'un environnement conçu comme extérieur à l'être humain en remettant le sujet au cœur de ses situations ». (Pelletier, 2020, p 204)

6. Il n'est pas supposé que l'action des paysagistes soit uniforme ni même qu'elle soit schématisante en tout point. Il y a bien évidemment une grande diversité des pratiques et des situations d'action qui impliquent des formes de complexités d'approches très riches. Mais, si cette diversité est effective, elle ne touche pas le point central abordé par cet article. C'est-à-dire une approche médiale de l'habitant et la prise en compte des dimensions les plus ordinaires de l'expérience. C'est bien là qu'est le problème.

7. Article « *eccéité* », Wikipedia, 20 juillet 2021.

RÉSUMÉS

L'objet de cet article est de tenter d'établir les fondements d'une approche critique des modalités d'utilisation légitime de la notion de paysage et du sens des actions menées en son nom. Une réflexion y est proposée quant à la nature normative de l'action en matière de paysage. Normative dans le sens où elle définit des normes d'approche de la réalité ordinaire des gens, des habitants pour qui elle semble destinée. Le rapport du paysage au pouvoir est tout d'abord exploré de manière à ouvrir une perspective d'utilisation de la notion comme contre-pouvoir. Il s'ensuit une remise en question de deux grands fondements institutionnels et pratiques de l'action paysagère, véhiculés par la figure du paysagiste actuel : 1. une modalité de l'action menée sous l'angle d'une idée particulière du rapport au futur : le projet ; 2. la notion d'existant quand elle tend à invisibiliser la dimension médiale de l'expérience ordinaire.

The purpose of this article is to attempt to lay the foundations for a critical approach to the legitimate use of the landscape and the meaning of the actions carried out in its name. It proposes a reflection on the normative nature of landscape architecture. Normative in the sense that it defines standard approaches to the ordinary lives of the people, of the inhabitants for whom it is supposedly intended. The relationship between the landscape and power is examined to explore the potential use of the concept as a countervailing power. The result challenges two major institutional and practical fundamental notions in landscape architecture embodied by the contemporary figure of the landscape architect : 1. A form of action conducted with a specific notion of the future : the project ; 2. The notion of existing when it tends to render invisible the medial dimension of the ordinary experience.

INDEX

Keywords : power and landscape, countervailing power, inhabitants, ordinary experience, Bourdieu, Garfinkel

Mots-clés : pouvoir et paysage, contre-pouvoir, habitant, expérience ordinaire, Bourdieu, Garfinkel

AUTEUR

CYRILLE MARLIN

Paysagiste, architecte et géographe, Cyrille Marlin est maître de conférences HDR à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, laboratoire Passages-UMR 5319 CNRS. Ses recherches portent sur l'action paysagère individuelle ou collective des habitants en France et au Japon.

cyrille.marlin[at]bordeaux.archi[dot]fr